



## Location de matériel entre particuliers et professionnel

-----  
Par Blanco972

Bonjour, je suis un particulier et j'ai mis un outil de travail en location sur 18 mois.

Il s'agit d'un stand complet et autonome donc ambulant pour cuisiner.

Sur l'annonce que j'ai passé j'ai spécifié avec ou sans emplacement.

La personne qui a pris ce stand en location ne m'a pas payée mon premier mois de loyer.

J'ai donc fait pression pour l'obtenir et elle me dit vouloir me restituer le stand car le propriétaire du dit emplacement ne lui a pas attribué l'emplacement prévu mais un autre 200 metres plus loin!!

Je ne pense pas être responsable de cela d'autant que se n'est pas spécifié dans le contrat ?

Dans le contrat j'ai intégré une close spécifiant quand cas de non payement de loyer sur 2 mois , interrompre celui ci pour non payement.

Je suis en droit de le faire sans restituer l'apport ignicial fait en début de location ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement.

Blanco972.